

AESH. Le Département va créer 40 postes

Chantal Cottereau, maire de Bois-Robert mais également vice-présidente des collèges en charge de la réussite éducative au Département, a déclaré que la situation des AESH a été abordée lors du dernier conseil départemental, le 7 octobre. Dans un premier temps, le Département a étudié la question de pouvoir payer les AESH sur le temps éducatif et le temps périscolaire. **« Sauf que l'Éducation nationale a expliqué qu'elle alloue une enveloppe pour les AESH et celle-ci est divisée en nombre d'heures. Elle voulait garder la totalité des heures. »**

Finalement, le Département, dès 2023, va prendre en charge le temps périscolaire dans les collèges. Les AESH auront donc un double employeur : l'Éducation nationale et le Département. D'ailleurs, l'élue annonce la création de 40 postes **« pour essayer d'avoir les mêmes personnes qui s'occupent des enfants le midi afin de perturber le moins possible les enfants. Il nous faut avoir une notification de la MDPH, la Maison départementale pour les personnes handicapées, qui mentionne qu'un enfant doit être aidé pendant la pause méridienne »**. Pour le moment, près de 20 AESH au minimum sont à mettre en place pour les collèges. Le Département a préféré voir large car **« on ne sait pas exactement combien d'enfants sont concernés »**. Chantal Cottereau a toutefois précisé que cette décision s'appliquait uniquement aux collèges.